



DELIBERATION N° 99/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA DENOMINATION DES STATIONS DU TCSP

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 32
Nombre de Procuration : 06
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOEMIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Gilles ADELSON → **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO → **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Nestor GOVINDIN, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERAHORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-99-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 100/2016/CACL du 19 juillet 2016 portant sur la validation du tracé du TCSP ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que les noms qui figureront sur les barrières de quai, les totems et les abris des stations du TCSP doivent être validés avant le 30 juin 2021, afin de confirmer auprès des fournisseurs les mises en fabrication ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le mardi 26 mai 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 99/2021/CACL** relatif à l'approbation de la dénomination des stations du TCSP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 99/2021/CACL** relatif à l'approbation de la dénomination des stations du TCSP.

APPROUVE les noms suivants pour les stations du TCSP :

NUMÉRO DE STATION	NOM DE LA STATION
Station 1	Maringouins
Station 2	Roseraie
Station 3	Jasmin
Station 4	Cabassou
Station 5	Hôpital
Station 6	Félix Eboué
Station 7	Eau Lisette
Station 8	Justin Catayé
Station 9	Mirza
Station 10	Nelson Mandela
Station 11	René Barthélémy
Station 12	François Arago
Station 13	Marché
Station 14	Auxence Contout
Station 15	Jean-Marie Michotte

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-99-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Station 16	Chatenay
Station 17	Gérard Holder
Station 18	Hibiscus
Station 19	Université
Station 20	Rectorat
Station 21	Mont-Lucas

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE-LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210707-99-2021-AP-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021